

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Grandes cultures n° 32 du 09 juillet 2013



TOURNESOL



A retenir cette semaine :

- Pour la plupart des parcelles, le stade E1 (bouton étoilé) est atteint ou dépassé.
- Fin du risque puceron.
- Quelques symptômes de phomopsis sur feuilles mais évolution lente de la maladie.

Réseau 2013

Cette semaine 5 parcelles ont fait l'objet d'une observation.

E1 : apparition du bouton floral étroitement inséré au milieu des jeunes feuilles Stade bouton étoilé	20%
E2 : le bouton se détache de la couronne foliaire, les bractées sont nettement distinguables des feuilles. Son diamètre varie de 0,5 à 2 cm	0%
E3 : le bouton est séparé de la dernière feuille, son diamètre varie de 3 à 5 cm	60%
E4 : le bouton est nettement dégagé des feuilles, son diamètre varie de 5 à 8cm. Il demeure horizontal. Une partie des bractées se déploie	20%

Rappel : un stade est considéré atteint au sein de la parcelle quand 50% des plantes sont à ce stade.

Quelques rares tournesol isolés ont pu être observés avec les premières fleurs.

Pucerons verts

Fin du risque pucerons. Les auxiliaires (principalement des larves et des adultes de coccinelles) sont signalés dans une grande majorité de parcelles.

Mildiou

Le mildiou est un organisme nuisible, de lutte obligatoire.

L'excès de pluviométrie au printemps pourrait être favorable au développement de cette maladie. Il n'existe pas de moyen de lutte en végétation.

Dans le cadre de la prospection mildiou du tournesol 2013, merci de nous signaler toute présence de la maladie sur des parcelles. Ces signalements nous permettront d'évaluer la fréquence et la gravité des attaques dans les zones de production. Des prélèvements seront également réalisés en vue de déterminer la (ou les) race(s) de mildiou en présence et de vérifier leur sensibilité vis-à-vis des traitements de semences.

Personne à contacter : Thierry DURAND (SRAL de Bourgogne) au 03 80 39 31 20
thierry.durand@agriculture.gouv.fr

SOMMAIRE

Tournesol	p 1
Maïs	p 3



Prévisions météorologiques du mercredi 10 juillet au mardi 16 juillet :

Période chaude et très ensoleillée. Les minimales seront autour de 14-15°C et les maximales seront comprises entre 26 et 31°C - (Source : météoiel)



Ci-dessous pieds de tournesol nanifiés à cause du mildiou



Photo CETIOM



Photo CETIOM

Ci-après le lien pour retrouver la note commune DGAL – SDQPV - CETIOM – INRA de juillet 2013 :
http://www.bourgogne.chambagri.fr/fileadmin/documents_crab/Page_accueil/BVS_Grandes_cultures/Note_Commune-Mildiou-Tournesol-2013.pdf

*Rappels sur la maladie et sa gestion - Derniers résultats du réseau national de surveillance
Rappel réglementaire et recommandations permettant de gérer durablement le risque mildiou à la parcelle*

Phomopsis

Des symptômes de phomopsis continuent d'être observés sur feuilles. Mais l'évolution de la maladie est lente. Les conditions climatiques actuellement sèches ne sont pas favorables aux projections et aux contaminations.



Photo CETIOM



Le tournesol est sensible au phomopsis tout au long de son cycle. La nuisibilité est en relation avec la précocité et la sévérité de l'attaque conjuguée à la sensibilité variétale.

Les parcelles les plus concernées par le risque sont celles qui sont implantées avec des variétés peu sensibles (PS) ou sensibles (S).

Il n'existe pas pour le phomopsis du tournesol de seuil de nuisibilité étant donné que la protection est seulement préventive.

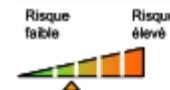


Au 9 juillet, le réseau d'observation est constitué de 21 parcelles : 3 situées en Côte d'Or, 3 dans la Nièvre, 12 en Saône-et-Loire et 3 dans l'Yonne.

Date de semis, stade et état du maïs

Les semis du 4 au 25 avril atteignent le stade 9 à 13 feuilles. Les quelques semis de la première quinzaine de mai sont au stade 9 feuilles. Les peuplements sont très irréguliers dans les secteurs hydromorphes. Les derniers semis du 5 au 25 juin ont levé rapidement et très régulièrement, ils sont au stade 3 à 6 feuilles.

Pucerons : toujours peu de risques

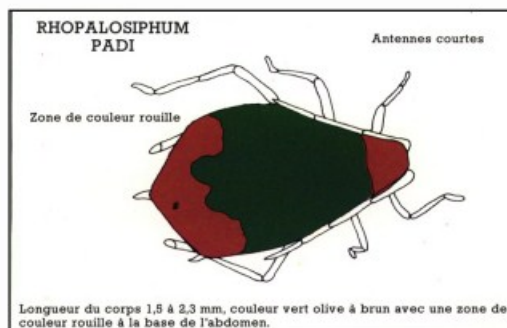
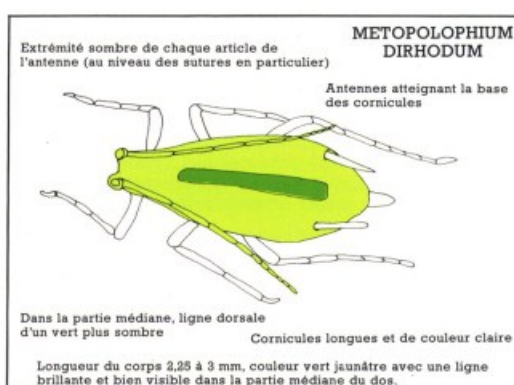
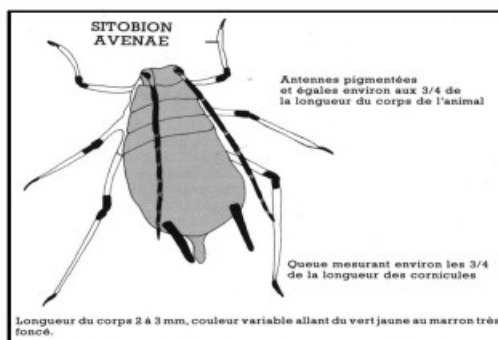


Sur 14 parcelles ayant fait l'objet d'observations, seulement 9 situations signalent la présence de pucerons. Seules 2 parcelles ont entre 10 et 50 *Metopolophium dirhodum* dans la Nièvre (St Quentin sur Nohain et Pouilly sur Loire). Les captures sur la tour à pucerons ailés d'Auxerre progressent encore, mais toujours beaucoup moins que les années précédentes. Le risque puceron reste inexistant. La présence d'auxiliaires (chrysopes et coccinelles) est encore plus régulièrement observée que la semaine dernière.

RAVAGEURS	STADE D'ATTAQUE	SEUIL DE TRAITEMENT A RETENIR
Pucerons <i>Metopolophium</i>	3 à 10 feuilles.	5 pucerons / plante avant 3-4 feuilles. 10 pucerons / plante entre 4 et 6 feuilles. 20 à 50 pucerons / plante entre 6 et 8 feuilles. 100 pucerons/ plante après 8-10 feuilles.
Pucerons <i>Sitobion</i>	3 à 10 feuilles. Début juillet/début août	500 pucerons / plante (avec de nombreux ailés) Intervenir avant la sortie des soies s'il y a présence de miellat sur les feuilles au dessus du futur épi
Pucerons <i>Rhopalosiphum</i>	Début Juillet / début Août	- Si quelques panicules colonisées : suivre l'évolution - Si développement population, si absence d'auxiliaires, traiter si 5% des panicules portent des colonies

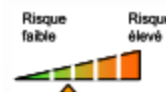


Identifier les différentes espèces de pucerons présentes sur maïs



Pyrale : le vol se généralise—premières pontes observées

Chrysalidation



L'année 2013 se présente pour la chrysalidation comme la plus tardive depuis 25 ans, avec 3 à 4 semaines de retard par rapport à 2012.

	département	observateur	Taux de chrysalidation				
			Semaine 24 11 juin	Semaine 25 18 juin	Semaine 26 26 juin	Semaine 27 2 juillet	Semaine 28 9 juillet
Beaune	21	FREDON	Non observé	4 %	20%	7%	Non observé
Verdun / Doubs	71	Coopérative Bourgogne du sud	Non observé	10 %	10%	20%	Non observé
St Martin Belle Roche	71	Chambre d'agriculture 71	0 %	4 %	0 %	0%	31 %

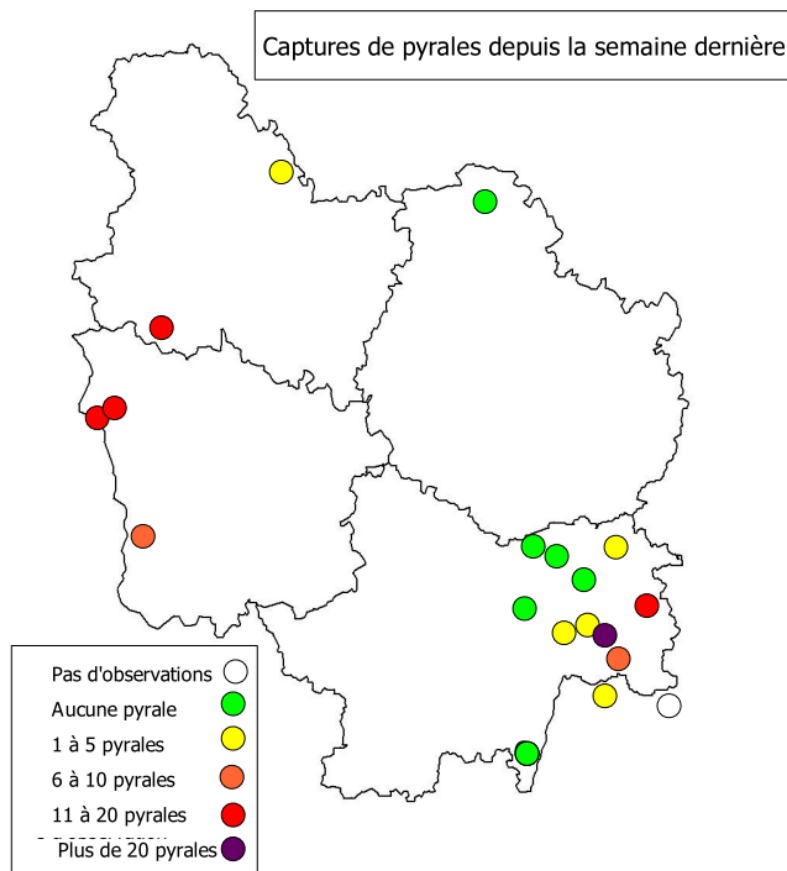


Vol des adultes: Le vol des pyrales se poursuit pour la deuxième semaine

Sur les 17 pièges mis en place et relevés dans la région, 11 pièges ont capturés des pyrales, partout en Bourgogne sauf au nord de de la Saône et Loire et dans la Côte d'or.

Le vol se généralise mais progresse peu en individus piégés : 93 individus contre 89 la semaine dernière (soit 9,8 pyrales par piège avec capture la semaine dernière et 8,5 cette semaine)

Le piège de Courte dans la Bresse de l'Ain a également capturé 4 pyrales.



Les observations à Allerey sur Saône, Montpont en Bresse et Saint Loup-Géanges n'ont pas mis en évidence de pontes de pyrales, seule 1 ponte fraîche de pyrale est observée sur 50 plantes à St Martin en Bresse (71)

Positionnement des trichogrammes

Dès lors que l'on observe un taux de 15 % de chrysalides (sur un lot de 50 individus (chrysalide et larves hivernantes), un cumul de 110° (en base 10) correspond à la date optimale pour la mise en place des trichogrammes, soit environ 10 jours en année moyenne.

Les trichogrammes seront donc mis en place cette semaine.

Intervention insecticides classique

Une intervention trop précoce est non seulement inutile mais contre-productive, les insecticides liquides de la famille des pyréthrinoïdes détruisant nombre d'insectes auxiliaires, utiles pour contenir le développement des pucerons. Le seuil d'intervention correspond au pic du vol du papillon qui est en train d'être atteint. une intervention à base de pyréthrinoïdes serait prématurée : elle doit se positionner lors du stade baladeur des larves de pyrale qui ne sera pas atteint avant une dizaine de jours.



Quels risques pyrale cette année ?

Le risque est généralement très élevé sur les parcelles proches de maïs fortement attaqués l'année précédente (plus de 0,5 larve par pied). Le non broyage des cannes de maïs et l'absence d'enfouissement favorise les populations de pyrales.

Plus globalement, en 2012 le niveau d'attaque était plutôt faible hormis quelques parcelles dans la situation évoquée précédemment.

Les maïs sont actuellement petits mais cela ne change rien à l'analyse du risque. De fortes attaques ont déjà été observées sur des petits maïs.

les récoltes seront plus tardives cette année avec plus de risque de mauvaises conditions. Une attaque de pyrale pourrait avoir plus de conséquences sur la perte de rendement (casse des épis) et sur le risque mycotoxines.

Le meilleur moyen d'estimer le risque pyrale à la parcelle est le contrôle des pontes.

Le protocole ci-dessous donne les éléments pour effectuer cette observation.

Observation des pontes de pyrale :

Regarder la face inférieure de toutes les feuilles sur une cinquantaine de pieds, au mieux sur 100 pieds. Les pyrales déposent généralement leurs œufs le long de la nervure centrale. Les pontes de pyrales (ou ooplaques) sont des sortes de plaques dans lesquelles les œufs se recouvrent les uns les autres. La taille d'une ooplaque est comprise entre 0,5 et 1 cm.

Une intervention chimique ne sera nécessaire si plus de 4 à 5 % des pieds présentent une ponte de pyrale



Ponte fraîche de pyrale
(source ERIC BIZOT CA89)



Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

Dans les situations proches de la floraison, [sur colza/tournesol/féverole/luzerne \(à choisir selon la culture\)](#), en pleine floraison ou en période de production d'exsudats, utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**

Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Afin d'assurer la pollinisation, de nombreuses ruches sont en place dans les parcelles de multiplication de semences. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles. Limiter la dérive lors des traitements. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr



Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

1. Pour les semis

Lors des semis des céréales à paille et du maïs dont les semences sont enrobées par un produit phytosanitaire systémique, veuillez respecter scrupuleusement les bonnes pratiques agricoles décrites dans la note nationale BSV intitulée « *Utilisation des semences traitées avec un produit phytopharmaceutique* ». L'exposition des abeilles aux poussières de semences présentes dans l'atmosphère ou déposées sur les fleurs (bords de champs, haies...) peut entraîner des conséquences graves sur la survie des colonies d'abeilles.

Si des cultures mellifères (colza, tournesol, féverole, luzerne, maïs, CIPAN...) en début de floraison ou en pleine floraison se situent à proximité des parcelles à semer, respecter les conditions d'emploi associées à l'usage des semences traitées. Ces précautions sont mentionnées sur l'étiquette des sacs de semences. Exemples : « ne pas semer par vents forts, respecter les densités de semis recommandées, ne pas laisser les sacs vides dans l'environnement... »

2. Pour les traitements en végétation

Dans les situations proches de la floraison du maïs, utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par ARVALIS-Institut du Végétal et le CETIOM, avec la collaboration du SRAL, des Chambres d'Agriculture 21, 58, 71 et 89 et du GIE BFC Agro, à partir des observations réalisées par : 110 BOURGOGNE - CA 21- CA 58 - CA 71 - CA 89 - CEREPY - COOP BOURGOGNE DU SUD - SOUFFLET AGRICULTURE - DIJON CEREALES - EPIS CENTRE - MINOTERIE GAY - SEPAC - ETS RUZE - SRAL - FREDON - KRY SOP - ALTERNATIVE - SAS BRESSON - AGRIDEV - TEOL - SEINEYONNE - CAPSERVAL - SENOGRAIN - SARL LEGUY - AMDIS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto »